

C.I.A.S
GRAND-FIGEAC
8, Place Vival
46100 FIGEAC
☎ 05.65.50.05.01
cecilemas.cias@gmail.com
<http://ciasgrandfigeac.jimdo.com/>



Le projet d'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent

1

Gestionnaire : CIAS Grand-Figeac
Porteur du projet : RAM L'ilot calin

SOMMAIRE

- Historique
- Valeurs
- Finalités & Objectifs
- Les accueillants
- Les accueillants (suite)
- Priorités retenues
- Organisation
- Le partenariat
- Echancier
- Temps d'échanges

HISTORIQUE

- Les lieux d'accueil enfants-parents ont une référence commune à la « Maison Verte » créés sous l'impulsion de Françoise DOLTO, en 1979, à Paris. On voit se développer, depuis lors, des initiatives, qui privilégie l'écoute et l'expression par la parole comme supports de la relation, en particulier de la relation enfants/parents.

« Ni une crèche ni une halte-garderie, ni un centre de soins, mais une maison où mères et pères, grands-parents, nourrices, promeneuses sont accueillis... et leurs petits y rencontrent des amis. » Françoise Dolto

- Le CIAS est gestionnaire du RAM l'Ilot câlin, celui-ci est un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Les professionnelles analysent les besoins des familles et leurs attentes et proposent une solution adaptée selon les possibilités d'accueil.

A ce jour, il n'existe pas de lieux d'accueil enfant-parent sur le territoire du Grand-Figeac. Trois relais d'assistantes maternelles sont implantés mais l'objectif de ces lieux est différent d'un LAEP.

VALEURS DU LAEP

- Il s'agit de permettre à l'enfant et à son parent de faire l'expérience de la séparation « accompagnée », de trouver, pour l'enfant, un lieu socialisant et pour son parent, une oreille attentive à ses éventuelles difficultés. Pour le professionnel exerçant en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, être ou devenir « accueillant » en LAEP nécessite un déplacement de posture permettant d'adopter la « bonne distance » qui cadre des échanges soutenant, sans visée psychothérapeutique.
- Les valeurs partagées par les fondateurs sont :
 - le respect de tout être humain dans son individualité, la reconnaissance de l'aspect pluridimensionnel d'un individu (somatique, psychologique, environnemental, éducatif, etc.),
 - le professionnalisme, la mise en commun des compétences.

FINALITÉS & OBJECTIFS

- **La finalité du projet :**

Le développement d'une relation d'aide auprès des enfants et de leur famille afin de prévenir les risques psychologiques inhérents à des troubles de la relation enfant-parent, en favorisant les échanges et donc le lien entre les adultes, entre les enfants, entre les adultes et les enfants, en favorisant la prévention des troubles et dérives du comportement pouvant altérer la santé mentale et/ou somatique.

- **Objectifs :**

- favoriser la relation entre enfants et parents
- valoriser les compétences des parents
- permettre la rencontre entre parents
- rompre l'isolement social
- accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie des enfants
- Préparer l'autonomie de l'enfant
- Favoriser la scolarisation des jeunes enfants
- Prévenir les situations de négligence ou de violence
- Assurer la gratuité de ce lieu d'accueil.

PRINCIPES

- **L'anonymat**
 - Seul le prénom de l'enfant est demandé ainsi que le lien de parenté qui unit l'enfant à l'adulte qui l'accompagne (anonymat administratif)
- **La confidentialité**
 - Confidentialité de fréquentation du lieu
 - Tout ce qui se passe durant un temps d'accueil est confidentiel : tout ce qui est vu, entendu et dit doit rester entre les participants (accompagnants et accueillants).
- **La présence de l'adulte tuteur obligatoire**
 - Le parent ne peut s'absenter du lieu d'accueil en y laissant l'enfant seul. Cela permet à l'enfant de se sentir en confiance et d'apprendre progressivement à son rythme, à se séparer de sa parent et à se socialiser.
- **Le respect des règles sociales et des interdits**
 - Permet d'intégrer les règles dues à la vie en société. Le discours adressé à l'enfant est relatif à ce qui est permis ou défendu, au pourquoi de ces interdits, et aussi et surtout pour qui. Ainsi ils découvrent que tous, petits et grands, ont à se plier à certaines règles propres à ce lieu et édictées pour que tous puissent y vivre.

LES ACCUEILLANTS

- Deux accueillants, dont au moins un professionnel de la petite enfance, et tous deux formés à l'écoute sont présents en permanence pendant les heures d'ouverture.
- L'accueillant du LAEP est un professionnel socio-éducatif qui permet à tout accueilli (enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un ou 2 adultes référents) de trouver un espace de rencontre, d'écoute et de paroles. L'accueillant est le garant d'un lieu où la démarche de co-éducation est possible. Il suscite l'émergence de la parole autant au niveau des enfants qu'au niveau des adultes qui les accompagnent. Il veille au respect de l'anonymat des accueillis.

L'ACCUEILLANT (SUITE)

- Missions :
 - Ecoute chaque usager dans ses besoins et l'accompagne dans le cheminement de son histoire en respectant son rythme et en lui permettant de faire émerger une réponse possible adéquate.
 - Saisit une situation qui fait sens, la nomme pour la retransmettre et permet ainsi une certaine prise de conscience grâce à un regard bienveillant et neutre.
 - Enonce les règles et est garant de leur application afin de permettre à l'utilisateur de devenir un être socialisé.
 - Assure le suivi des documents demandés par la responsable du LAEP.

CHOIX RETENUS

- Le choix retenu s'est fait sur l'ouverture d'un temps d'accueil enfant-parent, le mercredi matin de 9h à 11h45, destinée aux enfants de moins de 4 ans, aux parents et futurs parents.
- Le lieu : le Ram l'ilot calin
Ce lieu d'accueil adapté doit permettre aux adultes et aux enfants de se sentir en sécurité et à l'aise dans un environnement propice à l'échange, la découverte, le respect mutuel tout en garantissant l'anonymat, la confidentialité et l'acquisition des règles de vie en société.

ORGANISATION - BUDGET

Temps d'ouverture annuelle = $3h * 35$ semaines (hors vacances scolaires) = 105 heures

+ séances de supervisions = 8 séances annuelles de 2h soit 16heures

+ gestion du projet (écriture du projet, cpte rendu, suivi du projet et du budget...) 29 heures.

TOTAL = 150 HEURES annuelles

Prix plafond par heure d'ouverture de 76.62€ financé à 30% soit 22.98€ de l'heure soit 2413.53 €/an.

En fonction du nombre d'accueillants intéressés planning à mettre en place.

Budget prévisionnel à établir.

LE PARTENARIAT

- **PARTENAIRES :**

Partenaires de moyens en nature : Professionnels (accueillants) .

Partenaires financiers : subventions afin d'assurer le fonctionnement du lieu.

- - Modalités ?
- - Quelles actions construites en partenariat ?

Partenaires logistiques : apport d'informations, de données, de supports documentaires, etc. (autres LAEP, lettre circulaire CNAF...)

Partenaires de réseau : échanges/rencontres sur des sujets concernant le domaine de la petite enfance, orientation vers le LAEP d'enfants et de leurs familles, relais d'informations sur le fonctionnement du lieu d'accueil.

Partenaires de formation : accueil de stagiaires dans le cadre d'une professionnalisation,

- **FORME DE PARTENARIAT :**

De préférence **contrats (ou conventions) pluriannuels.**

L'objectif étant d'aboutir à un accord **gagnant/gagnant.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL

- **Juin** : Réunion de présentation (suite en fonction, de l'intérêt porté au projet par les partenaires).

- **Septembre** :
 - réunion pour élaborer le projet (organisation et disponibilités des accueillants....)
 - Demandes de subventions
 - Contact CAF, MSA, Conseil Départemental, partenaires

- **Octobre** : Dépôt du dossier à la CAF

- **Novembre** :
 - Publicité auprès des PMI, écoles, médecins, centre de soins et hôpitaux ...

- **Janvier 2017** :
 - Ouverture du LAEP

Temps d'échanges :